

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 4 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières-Aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 24

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés: M. HUBERTY, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, M. BOILLON, M. GWINNER, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. HUBERTY à M. SORDEL
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/10/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 28/09/2021.

Le maire,



Un scrutin a eu lieu, Mme MACHADO-BESSON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Élection d'un membre de commissions municipales

Suite à la démission du conseil municipal de Madame DIDRAT-SŒUR Lydia en date du 8 juin 2021 et à son remplacement par Monsieur LENOIR Eric.

Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein des différentes commissions,

Il convient de procéder à l'élection d'un membre de l'opposition pour les commissions municipales dont faisait partie Madame DIDRAT-SŒUR Lydia.

Les membres des commissions sont soumis au vote à scrutin secret, sauf si le conseil en décide autrement à l'unanimité,

Le maire propose de procéder au vote à main levée

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

Les résultats sont les suivants :

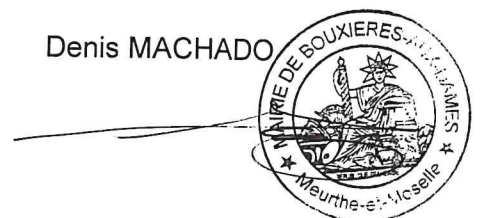
- Commission Vie associative, fêtes et manifestations : est élu M. LENOIR Éric.
- Commission Personnel : est élu M. LENOIR Éric.
- Commission Conseil Municipal d'Enfants, participation citoyenne et relations intergénérationnelles : est élu M. LENOIR Éric.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO



DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 4 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières-Aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 24

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. HUBERTY, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, M. BOILLON, M. GWINNER, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. HUBERTY à M. SORDEL
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/10/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 28/09/2021.

Le maire,



Un scrutin a eu lieu, Mme MACHADO-BESSON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Aménagement du site "Les Ferrières" à Bouxières-aux-Dames :
- Acquisition foncière auprès de la communauté de communes du Bassin de Pompey
- Revente foncière à la société « Les Constructeurs du Bois »

Par délibération en date du 5 juillet 2021, la commune de Bouxières-aux-Dames a autorisé la communauté de communes du Bassin de Pompey à acquérir auprès de l'Établissement Public Foncier de Grand Est l'ensemble des terrains liés à la convention foncière F08FC40G002.

De ces 32 parcelles acquises par la communauté de communes du Bassin de Pompey, trois ne font pas partie du périmètre du projet d'aménagement. De ce fait, les 3 parcelles doivent revenir à la commune.

L'ensemble des autres parcelles sera vendu au promoteur « Les Constructeurs du Bois » qui prendra en charge le projet d'aménagement global comme précisé dans la délibération du 5 juillet 2021.

Ces 3 parcelles cadastrées section D 1269 – 1354 – 1357 seront acquises par la commune pour un coût global de 20 917 €. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Référence	Surface (m ²) de l'opération
540090 D1269	280
540090 D1354	226
540090 D1357	308

TOTAL : 814

Par ailleurs, la parcelle cadastrée section D 667 d'une superficie de 203 m², appartenant à la commune et située à l'entrée de l'opération devra être cédée à la société les « Constructeurs du Bois » pour 5 278 €. La société prendra également en charge les frais d'investigations

archéologiques représentant un coût de 9 776 €, soit un total de 15 054 € ainsi que les frais de notaire liés à cette opération.

Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des domaines a été saisi et a donné un avis conforme,

**Vu le rapport soumis à son examen,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Bassin de Pompey en date du 23 septembre 2021**

**Vu l'estimation du service des domaines en date du 27 septembre 2021
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

ACCEPTE le prix d'achat à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey des parcelles D 1269 – 1354 – 1357 pour 20 917 € auquel s'ajouteront les frais de notaire

ACCEPTE le prix de vente à la société « Les constructeurs du Bois » de la parcelle D 667 pour un montant de 5 278 € auquel s'ajouteront les frais d'investigation archéologiques représentant un coût de 9 776 €, soit un total de 15 054 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente avec la société « Les Constructeurs du Bois ».

DÉSIGNE l'Office notarial SCP Isabelle PIERSON, pour l'établissement des actes.

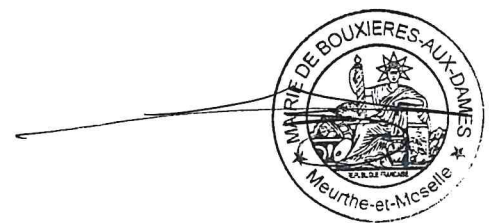
PREND ACTE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO



DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2021

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 24

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/10/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 28/09/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le 4 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières-Aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. HUBERTY, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, M. BOILLON, M. GWINNER, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. HUBERTY à M. SORDEL
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, Mme MACHADO-BESSON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Adhésion groupement de commandes – Fourrière Animale

Dans le cadre de la mutualisation de l'achat public, les communes du Bassin de Pompey vont procéder au renouvellement de leur marché de prestation de fourrière animale dans le cadre d'un groupement de commandes.

Ce marché assurera aux communes adhérentes la capture, le ramassage et le transport des animaux errants, dangereux, blessés ou morts, puis la prise en charge de la garde, des recherches et du devenir de chaque animal.

Afin de garantir la mise en œuvre de ce groupement, il appartient à chaque commune de délibérer sur son adhésion.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey n'étant pas compétente en la matière, elle ne peut pas assurer la fonction de coordonnateur du groupement mais sa plateforme mutualisée d'achat public assure l'assistance et le conseil à la préparation et à la procédure de passation du marché.

Ainsi, pour coordonner l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification, la commune de Pompey est désignée comme coordonnateur du groupement. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera ensuite de la bonne exécution du marché relevant de sa compétence, conformément à l'article L. 2113-6, -7 et -8 du Code de la commande publique.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et de désigner, parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres, le représentant de notre commune, ainsi que son suppléant, au sein de la commission d'achat public (CAP) créée dans le cadre de ce groupement.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

DÉSIGNE M. VOINSON Dominique membre titulaire, représentant la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

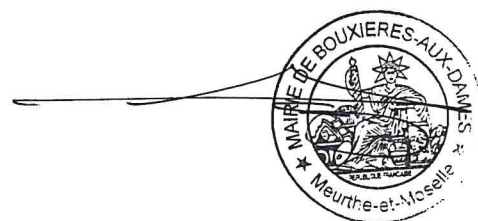
DÉSIGNE Mme MACHADO BESSON Stéphanie suppléant du membre titulaire, représentant la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO



DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2021

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 24

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/10/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 28/09/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le 4 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. HUBERTY, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, M. BOILLON, M. GWINNER, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. HUBERTY à M. SORDEL
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, Mme MACHADO-BESSON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

BAFA TERRITOIRE

En sa qualité d'organisateur d'accueils de loisirs, la commune de Bouxières-aux-Dames recrute chaque année des animateurs. Pour exercer cette fonction, ils doivent être majoritairement titulaires ou stagiaires du diplôme du BAFA.

Cette formation leur permet d'acquérir des outils et des compétences facilement transposables dans leur activité professionnelle et appréciés des employeurs.

La commune prend en charge le coût de la formation. Cependant pour les agents qui ne sont pas en poste à l'année, la commune demande une participation de 105 €.

Pour 2021, il est proposé de former 3 agents au BAFA qui ne sont pas en poste à l'année.

En contrepartie du financement de ces formations, les agents concernés s'engagent à effectuer un nombre d'heures minimales fixé dans la convention au sein des accueils de loisirs de notre commune.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'engagement réciproques ci-jointes,

ADMET en recette la somme de 315 € (soit 3 participations à 105 €).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO



DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2021

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 24

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/10/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 28/09/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le 4 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières-Aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. HUBERTY, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, M. BOILLON, M. GWINNER, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. HUBERTY à M. SORDEL
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, Mme MACHADO-BESSON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vide grenier – rue Saint-Martin

Fixation des tarifs pour les réservations d'emplacements

La Municipalité en partenariat avec les commerçants organise le 10 octobre de cette année un "Vide grenier", rue Saint-Martin. Afin de s'assurer de l'effectivité des réservations, il est proposé d'appliquer un tarif par emplacement de 5 € les 4 mètres linéaires pour les Bouxiérois et les personnes extérieures à la commune.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

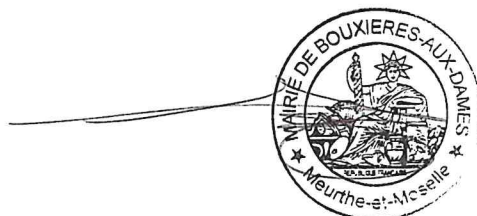
DÉCIDE d'appliquer pour la réservation d'un emplacement à l'occasion du "Vide grenier" qui aura lieu en octobre de cette année le tarif de 5 € les 4 mètres linéaires pour les Bouxiérois et les personnes extérieures à la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO



DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2021

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 24

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/10/2021 et que la convocation du conseil a été faite le 28/09/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le 4 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO**, maire.

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés: M. HUBERTY, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, M. BOILLON, M. GWINNER, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. HUBERTY à M. SORDEL
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, Mme MACHADO-BESSON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Adhésion groupement de commandes – Fourniture d'électricité

La loi Nome prévoyait la fin de tarifs réglementés pour les sites d'une puissance supérieure à 36 Kva (anciens tarifs verts et jaunes) au 31 décembre 2015. Puis, la loi « Energie climat » annonçait la fin des tarifs réglementés pour les sites d'une puissance inférieure à 36 Kva (anciens tarifs bleus) au 1^{er} janvier 2021 : l'éclairage public faisant partie de ce périmètre technique. Concernant les anciens tarifs bleus, seules les collectivités territoriales et établissements publics suivant sont concernés :

- Soit, emploient au moins 10 personnes,
- Soit, ont des recettes supérieures à 2 millions d'euros (incluant DGF, taxes et impôts locaux).

Ainsi, dans le cadre de la politique d'achat public mutualisé du Bassin de Pompey, deux groupements de commandes ont été constitués afin de répondre à ces évolutions réglementaires et permettant de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur. Ces deux marchés groupés ont été prévus pour avoir **une date d'échéance commune le 31 mars 2022**.

Rappel des membres adhérents aux groupements de commandes d'électricité respectifs :

Collectivités	G.C. fourniture d'électricité sites inférieurs à 36 Kva : 16 membres	G.C. fourniture d'électricité sites supérieurs à 36 Kva : 9 membres
Bassin de Pompey	X	X
Bouxières-aux-Dames	X	
Champigneulles	X	X
Custines	X	X
Faulx	X	
Frouard	X	X
Lay-Saint-Christophe	X	
Liverdun	X	X
Malleloy	X	
Marbache	X	
Millery	X	X
Montenoy	X	X
Pompey	X	X

Saizerais	X	
CCAS de Champigneulles	X	X
CCAS de Pompey	X	

Il est donc proposé de **constituer un seul et unique groupement de commandes de fourniture d'électricité**, quelle que soit la puissance des sites, **débutant au 1^{er} avril 2022**.

Ce groupement de commandes intéresserait les seize (16) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenois, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulles et Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre multi-attributaire (5 titulaires maximum). Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

Afin de définir précisément le périmètre de ce marché, un nouveau recensement des besoins sera effectué pour mettre à jour les données.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché.

Calendrier prévisionnel :

- Septembre / Octobre 2021 : délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commandes par l'Assemblée délibérante de chaque membre adhérent.
- De Novembre 2021 à Janvier 2022 :
 - Accord-cadre :
 - Rédaction du marché.
 - Publication
 - Réception des offres
 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - Notification aux candidats évincés
 - Bureau délibératif
 - Notification au titulaire
 - Début de l'accord-cadre
- De Février à Mars 2022 :
 - Marché subséquent :
 - Publication
 - Réception des offres
 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - Bureau délibératif
 - Notification au titulaire et aux candidats évincés
 - **Début du marché subséquent : 1^{er} avril 2022**

En ce qui concerne la commune de BOUXIERES AUX DAMES, pour les sites de plus de 36 KVA, il ne sera possible d'intégrer ce groupement qu'après le 31/12/2022, date d'échéance des contrats en cours.

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres ayant une voix consultative à la Commission d'Appels d'Offres (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité et prestations associées ci-annexé

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

DESIGNE M. VOINSON Dominique membre titulaire, représentant de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

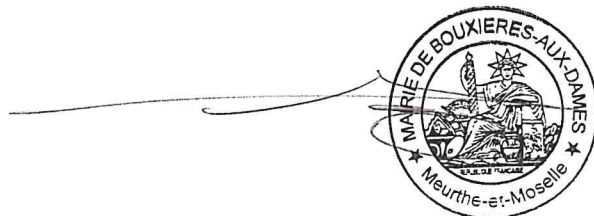
DESIGNE M. DOMINGUES Carlos suppléant du membre titulaire, représentant de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO



DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2021

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 24

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 8/10/2021 et que la
convocation du conseil avait été faite le
28/09/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le 4 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres-Aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés : M. HUBERTY, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, M. BOILLON, M. GWINNER, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. HUBERTY à M. SORDEL
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Un scrutin a eu lieu, Mme MACHADO-BESSON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Désignation d'un délégué au groupement de commandes gaz

Suite au bureau délibératif de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey du 14 septembre, Monsieur MACHADO a été désigné membres de la Commission d'appel d'Offres (CAO) pour le groupement de commandes gaz.

M. MACHADO ne pourra donc pas représenter la commune et la communauté de communes à cette CAO, il convient de désigner un autre représentant pour la commune de BOUXIERES AUX DAMES. Ce représentant doit initialement être membre de la Commission d'Appel d'Offres permanente de notre commune.

Est candidat :

- M. Dominique VOINSON

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne :

- M. Dominique VOINSON

comme représentant de la commune pour le groupement de commandes gaz.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO



DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 4 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières-Aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 24

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. DOMINGUES, Mme GENIN, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. PAULY, M. LENOIR.

Étaient absents excusés: M. HUBERTY, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BRUNET-L'HUILLIER, M. BOILLON, M. GWINNER, Mme GARCIA, Mme WERBICKI.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. HUBERTY à M. SORDEL
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme BRUNET-L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme WERBICKI à Mme MACHADO-BESSON

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/10/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 28/09/2021.

Le maire,



Un scrutin a eu lieu, Mme MACHADO-BESSON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ouverture de crédit

Par délibération en date du 28 septembre 2020, le conseil municipal de la commune de BOUXIERES-AUX-DAMES a approuvé la convention de mise à disposition de personnel par l'association Partego FR Service pour pallier l'absence d'agents.

Or il est constaté à ce jour que pour combler les absences d'agents dans les écoles et services périscolaires pour cause de maladie ou autre et faire face aux mesures sanitaires en vigueur, les crédits initialement prévus s'avèrent insuffisants et doivent être augmentés de 2000,00 €.

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
6218-20 – Autre personnel extérieur 2 000,00 €	
Total 000,00 €	2

Il est à préciser que notre budget communal, au niveau du fonctionnement est en suréquilibre de 1 307 242,52 €.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DÉCIDE d'ouvrir les crédits pour pouvoir engager les sommes nécessaires au chapitre 012, compte 6218 correspondant à la mise à disposition de personnel par l'association Partego FR Service

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO

